



BUREAU DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE GRAVE

RAPPORT ANNUEL 2021

Ontario 



Imprimé par l'imprimerie de la Police provinciale de l'Ontario (PPO)
ISSN 2564-3398 (Imprimé)
ISBN 978-1-4868-6348-8 (Imprimé)
ISSN 2564-338X (En ligne)
ISBN 978-1-4868-6350-1 (PDF)

© Bureau de la lutte contre la fraude grave, 2022



2 | Bureau de la lutte contre la fraude grave



TABLE DES MATIÈRES

4 PRÉSENTATION DU BLFG

4 Message du directeur de la Direction des poursuites

5 Message du directeur de la Direction des enquêtes

6 L'année en bref

Événements marquants et réalisations en 2021

6 La criminalité financière et la fraude grave en Ontario

7 2021 en chiffres

8 Au sujet du BLFG

Notre mandat et notre structure

La structure organisationnelle du BLFG

Notre approche pour lutter contre la fraude grave en Ontario

10 RÉSULTATS OBTENUS EN 2021

10 Notre réponse au paysage en évolution de la fraude grave

11 Direction des poursuites

13 Direction des enquêtes

14 Services complémentaires et services de soutien

15 Services d'éducation et de formation

16 Services de prévention du crime

18 Collectivités ontariennes desservies par le BLFG en 2021

19 Regard vers 2022



PRÉSENTATION DU BLFG

MESSAGE DU DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES POURSUITES

Après une année complète de restrictions liées à la COVID-19, la Direction des poursuites est devenue une unité de gestion des litiges plus forte et plus efficace. Cette année formatrice a préparé la voie pour que le Bureau de la lutte contre la fraude grave passe d'un concept viable à une puissante initiative visant à améliorer les poursuites en matière de fraude complexe.

Les avocats du BLFG ont tenu une combinaison d'audiences judiciaires virtuelles et en personne, y compris des procès. La Direction des poursuites est bien placée pour tenir les deux types d'audience à l'avenir, au cas où nos tribunaux adopteraient les instances virtuelles.

En avril, nos avocats ont entamé un procès pour fraude à Sudbury, dans le cadre duquel certains témoins ont déposé virtuellement et d'autres en personne. Le personnel du BLFG a su organiser, communiquer et déposer des pièces électroniques afin que le procès puisse se dérouler sans heurts. Plus tard dans l'année, un procès devant jury de trois mois à Oshawa s'est soldé par une déclaration de culpabilité. Ce procès portant sur une fraude de deux millions de dollars a été mené à bien grâce à la capacité de notre personnel à coordonner et à préparer des témoins provenant de partout dans le Sud de l'Ontario.

Toujours en 2021, un plaidoyer de culpabilité a été inscrit relativement à l'une des premières séries d'accusations du BLFG. En avril, Karen Cady a plaidé coupable d'avoir fraudé son employeur pour plus d'un million de dollars.

Le BLFG adopte une approche exhaustive à la détermination de la peine en demandant, s'il y a lieu, des peines d'emprisonnement, la restitution et la confiscation de biens.

Cette approche se reflète dans la peine infligée à Mme Cady, qui comprend une peine d'emprisonnement de quatre ans et une ordonnance de restitution, ainsi que la confiscation de biens (dont le produit de la vente servira à indemniser la victime).

Vu son mandat de portée provinciale, la Direction des poursuites a recours à la technologie afin de pouvoir desservir tous les coins de la province. Grâce aux comparutions virtuelles et à la préparation virtuelle des témoins, à la communication électronique de la preuve et aux réunions en ligne, les avocats peuvent partager leur expertise partout où cela est nécessaire. La réduction des déplacements permet par ailleurs au service des poursuites d'être plus rentable et productif.

Quant à ce que nous réserve l'année 2022, la Direction des poursuites est bien placée pour connaître encore plus de succès. Nous avons hâte d'engager d'autres poursuites pour fraudes uniques et complexes au fur et à mesure que des accusations seront portées par la Direction des enquêtes du BLFG.

John Corelli, avocat en chef



Le **ministère du Procureur général (MPG)** administre le système de justice en Ontario et protège le public grâce à un vaste éventail de services juridiques.



La **Police provinciale de l'Ontario (PPO)** est une division du ministère du Solliciteur général. Elle fournit des services essentiels afin d'assurer la sûreté et la sécurité de la population de l'Ontario.

MESSAGE DU DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES

En 2021, les membres du BLFG ont continué à faire preuve d'excellence dans leur travail et d'un engagement inégalé pour la justice et la sécurité du public. Au cours de sa quatrième année d'existence, le BLFG a continué à démontrer l'efficacité de l'approche exhaustive et collaborative qu'il adopte pour lutter contre la fraude grave en Ontario.

En septembre, grâce à la coordination et à la coopération continues avec la Direction des poursuites du BLFG, le principal suspect dans le cadre de notre première enquête achevée a été condamné à une peine d'emprisonnement de quatre ans, s'est vu confisquer les produits de la criminalité et s'est vu ordonner de payer une amende compensatoire et de dédommager la victime. Ce succès a également démontré l'efficacité du modèle collaboratif du BLFG.

Tant la prévention de la fraude que le soutien aux victimes sont demeurés des priorités absolues pour le BLFG en 2021. Le programme de prévention de la fraude du BLFG a coordonné ses efforts avec les nouveaux partenaires et les partenaires existants pour réduire le risque de victimisation en Ontario. Il a favorisé la sensibilisation aux fraudes et arnaques liées à la COVID-19 et il a offert des séances d'information sur la prévention de la fraude à 25 reprises, à plus de 150 000 personnes. Dans le cadre d'un effort coordonné avec les Services des enquêtes sur la criminalité financière de la PPO et le Centre antifraude du Canada pendant le Mois de la prévention de la fraude en mars, une série de campagnes de prévention du crime et de sensibilisation du public

ont été menées sur plusieurs plates-formes auprès du public. Le programme de soutien aux victimes du BLFG a coordonné le soutien de 1 652 victimes tout au long du processus de justice pénale, ce qui constitue une réalisation extraordinaire.

Le programme de formation et d'éducation a fait d'énormes progrès pour renforcer la capacité du BLFG de relever le défi de la fraude grave. En novembre, le BLFG a tenu le Forum sur la criminalité financière de 2021. Ce forum de deux jours a eu lieu virtuellement et a rassemblé en tout 450 membres de la police et d'organismes chargés des poursuites provenant de partout au Canada. La rétroaction a été extrêmement positive. Les participants ont exprimé un besoin et un désir constants de continuer à participer à des activités éducatives et formatrices dirigées par le BLFG, ce qui les aiderait dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives à des crimes financiers complexes. Nos partenaires et intervenants profiteront de notre série d'éducation virtuelle continue et du cours avancé sur les enquêtes sur la fraude, qui sont prévus pour 2022.

J'envisage avec enthousiasme la poursuite de notre succès en 2022, au cours de laquelle un plus grand nombre de nos enquêtes seront conclues et plusieurs de nos initiatives en cours commenceront à produire leurs fruits.

Dominic Chong, surintendant-détective



L'ANNÉE EN BREF

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS ET RÉALISATIONS EN 2021

Le rapport annuel 2021 du Bureau de la lutte contre la fraude grave souligne les événements marquants et réalisations du BLFG au cours de l'année civile, dont voici quelques exemples.

En **janvier**, le BLFG a offert cinq séances d'éducation sur les fouilles et saisies à plus de 100 membres des services de police de l'Ontario.

En **mars**, le BLFG a tenu une campagne de sensibilisation du public pour le Mois de la prévention de la fraude.

En **avril**, le BLFG a offert huit séances d'éducation sur la confiscation de biens acquis de façon criminelle à plus de 100 membres des services de police de l'Ontario.

En **juin**, le BLFG a tenu une campagne de prévention de la fraude pour le Mois des personnes âgées.

En **septembre**, l'accusé principal dans l'affaire Project Laser a été déclaré coupable relativement à cinq accusations, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement et s'est vu ordonner de restituer environ un million de dollars à la victime.

En **novembre**, le BLFG a organisé un forum sur la criminalité financière auquel ont assisté environ 450 membres de la police et d'organismes chargés des poursuites provenant de partout au Canada.

LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE ET LA FRAUDE GRAVE EN ONTARIO

La **criminalité financière** en Ontario pose un risque important et continu pour l'économie ontarienne et les résidents de la province, avec des pertes annuelles totales estimées à quelques milliards de dollars. Les crimes financiers comportent le détournement illicite de biens pour son usage ou profit personnel. En voici seulement quelques exemples :

- Fraude
- Subornation
- Extorsion
- Collusion
- Évasion fiscale
- Corruption
- Détournement
- Vol d'identité
- Blanchiment d'argent
- Falsification et contrefaçon

La **fraude grave** est un crime financier qui a un impact important sur la société ou qui cause une perte financière totale importante. Elle peut être caractérisée par le raffinement de ses stratagèmes et les complexités inhérentes des enquêtes et poursuites à grande échelle relatives aux crimes financiers :

- Les crimes financiers peuvent être commis par des groupes organisés ou terroristes pour générer des fonds illicites.
- Les enquêtes sont habituellement menées dans plusieurs ressorts. Les criminels peuvent déplacer les produits de la criminalité au-delà des frontières pour contrecarrer les recouvrements.
- Les causes peuvent toucher des centaines ou des milliers de victimes, chacune ayant besoin d'un soutien spécialisé tout au long du processus de justice pénale, y compris un soutien aux fins du recouvrement des pertes.
- Les causes portent habituellement sur des pertes monétaires considérables. Des capacités en matière de recouvrement des biens sont requises pour retracer, trouver, saisir, bloquer et confisquer les produits de la criminalité.
- Pour s'attaquer aux crimes financiers complexes et compliqués de grande envergure, il faut une réponse soutenue de la part des membres hautement qualifiés de la police et d'organismes chargés des poursuites ayant les capacités nécessaires au regard de la tâche à accomplir.
- Une technologie et des compétences spécialisées sont requises pour rassembler, indexer et remettre les communications volumineuses générées par ces enquêtes.
- Une connaissance exhaustive des industries spécialisées est requise pour mener des enquêtes et des poursuites efficaces en matière de fraude grave (par ex. soins de santé, valeurs mobilières et infrastructure gouvernementale).

2021 EN CHIFFRES



875 006 \$

La valeur des produits de la criminalité bloqués par le BLFG



8 933

Le nombre total d'interactions entre l'équipe d'agents de liaison avec les victimes du BLFG et les 1 652 victimes recensées dans les cas actifs



89 639 \$

La valeur des ordonnances de confiscation rendues par les tribunaux. Ces ordonnances ont été rendues en faveur des victimes à des fins de restitution



736

Le nombre de partenaires et d'intervenants ayant assisté à des activités éducatives et formatrices dirigées par le BLFG



928 063 \$

Le montant des amendes compensatoires imposées aux délinquants



17

Le nombre de poursuites en cours qui ont été parrainées auprès des bureaux du procureur de la Couronne en Ontario pour leur fournir un soutien



11

Le nombre d'activités éducatives et formatrices dirigées par le BLFG auxquelles ont assisté des partenaires et des intervenants 11



100 %

Le pourcentage des demandes de nature judiciaire présentées par le BLFG qui ont été approuvées par un juge



166 433

Le nombre de personnes ayant reçu des renseignements sur la prévention de la fraude de la part du BLFG



1 017 703 \$

La valeur des ordonnances de restitution rendues par les tribunaux pour tenir compte des pertes financières des victimes attribuables à la fraude



100 %

Le pourcentage de dossiers actifs dans lesquels les documents à communiquer ont été remis à l'accusé avant sa première comparution devant le tribunal



551 215 \$

La valeur des produits de la criminalité saisis par le BLFG



98

Le nombre de fois que le BLFG a partagé son expertise spécialisée avec d'autres services de police et organismes chargés des poursuites



24/7

La disponibilité des avocats du BLFG pour fournir aux enquêteurs du BLFG des conseils préalables aux accusations concernant des dossiers actifs



25

Le nombre de fois que le BLFG a fourni des renseignements sur la prévention de la fraude au public, notamment les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables

LE SAVIEZ-VOUS

La criminalité financière est un problème croissant au Canada, y compris en Ontario. En 2020, le taux de fraudes totales déclarées par la police au Canada était de 69 % plus élevé que le taux rapporté il y dix ans¹

¹ Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 (statcan.gc.ca)

AU SUJET DU BLFG

NOTRE MANDAT ET NOTRE STRUCTURE

Le mandat du BLFG est d'établir une approche intégrée pour s'attaquer au problème important de la fraude grave en Ontario. Il vise à réaliser les objectifs suivants :

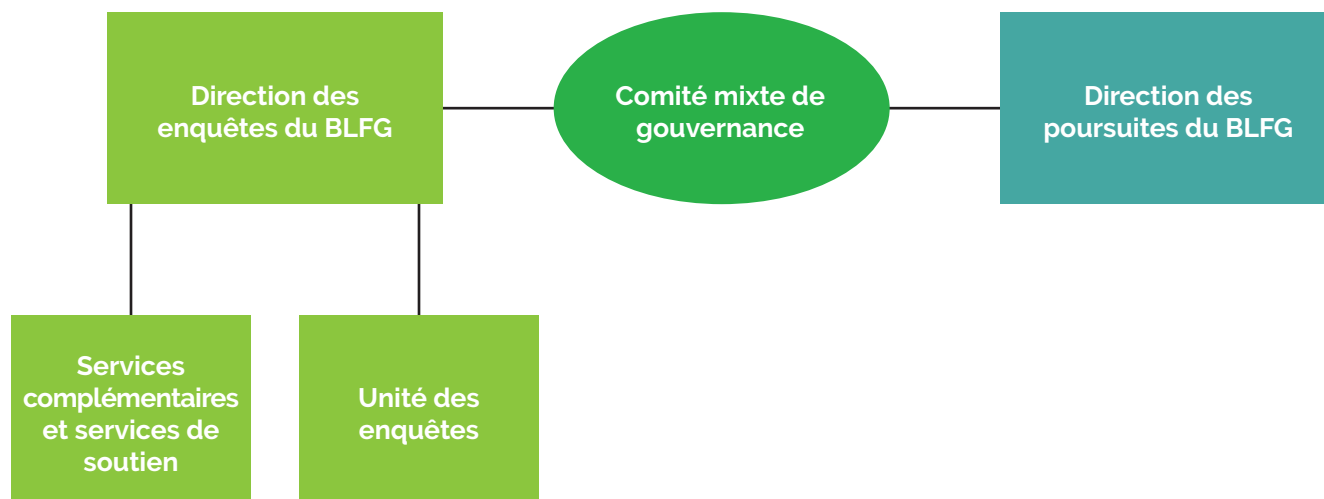
- 1 Protéger les résidents de l'Ontario.
- 2 Limiter les pertes subies par les victimes de fraude.
- 3 Recouvrer les biens acquis frauduleusement.

Le BLFG est une initiative conjointe du ministère du Solliciteur général (MSG) et du ministère du Procureur général (MPG). Il compte deux directions : la Direction des enquêtes et la Direction des poursuites. La Direction des enquêtes est constituée d'employés civils et en uniforme de la PPO et de divers autres services de police en Ontario. La Direction des poursuites est constituée d'avocats de la Couronne et de membres du personnel de soutien du MPG. De plus, le BLFG offre des services de soutien, comme des services de prévention du crime et d'assistance aux victimes, qui complètent ses activités de base.

Bien que la Direction des enquêtes et la Direction des poursuites aient l'indépendance nécessaire pour prendre des décisions concernant leurs activités respectives, le comité mixte de gouvernance (CMG) du BLFG a la responsabilité générale des politiques, des protocoles et de la stratégie du BLFG. Le CMG est constitué de hauts représentants de la PPO, du MPG, du MSG et d'un service de police municipal désigné.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU BLFG



NOTRE APPROCHE POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE GRAVE EN ONTARIO

Notre bureau adopte une approche intégrée et coordonnée pour lutter contre la fraude grave :

Services d'enquête

- Des équipes d'enquête qui se consacrent à la lutte contre la fraude grave.
- Une expertise interne dans des domaines très spécialisés, comme : le recouvrement d'actifs, le renseignement, la criminalistique numérique, l'expertise comptable judiciaire et l'exploration de données.

Services de soutien aux victimes

- Une équipe d'agents de liaison avec les victimes, affectée au début de chaque enquête à la coordination du soutien aux victimes de crimes financiers pendant tout le processus de justice pénale.

Services de prévention de la fraude

- Une équipe de prévention de la fraude pour sensibiliser le public aux fraudes et arnaques qui menacent les résidents de l'Ontario et pour offrir des stratégies en vue de prévenir la victimisation.

Services de poursuite

- Une équipe d'avocats de la Couronne qui se consacrent aux poursuites en matière de fraude grave.
- Les avocats de la Couronne fournissent également aux enquêteurs des conseils préalables aux accusations sur la légalité des mesures d'enquête.
- Les avocats de la Couronne examinent les demandes de mandat de perquisition et les demandes visant à obtenir d'autres ordonnances du tribunal.
- Les avocats de la Couronne travaillent avec les enquêteurs pour préparer en temps utile les documents à communiquer à la défense.

Services d'éducation et de formation

- Des programmes d'éducation et de formation destinés à la police et aux organismes chargés des poursuites, afin qu'ils puissent acquérir et maintenir l'expertise nécessaire pour s'attaquer au problème de la fraude grave.

RÉSULTATS OBTENUS EN 2021

NOTRE RÉPONSE AU PAYSAGE EN ÉVOLUTION DE LA FRAUDE GRAVE

L'évolution constante de la fraude grave a accéléré l'utilisation de technologies par le BLFG et l'élaboration de solutions novatrices pour soutenir la gestion et la prestation efficaces des services. En voici quelques exemples :

Utiliser des plates-formes virtuelles pour atteindre un auditoire plus large et plus diversifié

Tandis que la pandémie se poursuivait, des fraudeurs ont tenté de profiter des résidents de l'Ontario au moyen de divers stratagèmes illégaux. Le BLFG s'est servi de ses plates-formes de communication virtuelles pour favoriser la sensibilisation aux fraudes et arnaques liées à la COVID-19 et pour fournir au public des renseignements sur la prévention de la fraude afin de le protéger contre ces menaces. L'utilisation de plates-formes virtuelles a permis au BLFG d'atteindre un auditoire plus large et plus diversifié, ce qui a fait ressortir la nécessité d'une présence en ligne constante. À la fin de 2021, le BLFG avait achevé la conception et les essais pour les utilisateurs pour son site Web accessible au public, en vue de son lancement dans un proche avenir. Le site Web permettra au BLFG d'établir plus facilement des contacts avec les Ontariens. Il servira à informer le public au sujet du BLFG et constituera une source fiable de renseignements sur la prévention de la fraude.

Soutien en ligne pour les victimes de fraude grave

Alors que le taux de victimisation continue à augmenter en Ontario, les programmes d'aide aux victimes doivent être accessibles aux personnes les plus vulnérables de la province qui ont été victimes de crimes financiers. En 2021, le BLFG a continué à travailler avec des développeurs pour bâtir et évaluer un portail de soutien aux victimes sur le Web. Ce portail sécurisé offrira un accès en ligne limité aux renseignements, outils et ressources destinés aux victimes de crimes financiers identifiées dans le cadre des enquêtes du BLFG. Le portail permettra de s'assurer que le soutien fourni est efficace et de haute qualité. Par l'intermédiaire du portail, des victimes résidant dans diverses régions de la province, du pays ou du monde pourront recevoir des renseignements et un soutien en temps utile de la part de l'équipe d'agents de liaison avec les victimes du BLFG.

Bâtir une salle d'audience virtuelle

En raison de la pandémie, un certain nombre d'audiences ont été reportées, tandis que d'autres intervenants ont cherché à utiliser des solutions numériques pour assurer la continuité des opérations. Le BLFG a continué à bâtir une salle d'audience virtuelle qui permettra aux procureurs de la Couronne, aux policiers et aux agents de liaison avec les victimes de comparaître devant le tribunal par vidéoconférence, tout en évitant les frais inhérents aux comparutions en personne devant le tribunal. Le BLFG créera une salle d'audience virtuelle permanente au cas où les tribunaux continueraient à recourir aux audiences à distance.



DIRECTION DES POURSUITES

Conseils juridiques préalables avant le dépôt d'accusations

Bien que les décisions sur la façon d'enquêter et sur la question de savoir s'il y a lieu de porter des accusations ne soient prises que par la Direction des enquêtes, les enquêteurs peuvent, au besoin, recevoir des conseils juridiques opportuns de la part d'avocats de la Couronne. En 2021, les avocats du BLFG ont régulièrement fourni aux enquêteurs du BLFG des conseils juridiques au sujet des mandats de perquisition, des ordonnances de communication, de la confiscation de biens et d'autres autorisations judiciaires. Les conseils préalables avant le dépôt d'accusations ont aidé le BLFG à structurer ses enquêtes. La coordination et la coopération continues entre les enquêteurs et les poursuivants ont mené à des enquêtes et des poursuites simplifiées et se sont inscrites dans le droit fil de l'orientation précisée par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Jordan*, dans lequel celle-ci a déclaré vouloir abolir la « culture des délais » dans le système de justice pénale.

Partager notre expertise

Les avocats du BLFG ont reçu de nombreuses questions concernant la criminalité financière de la part d'organismes d'application de la loi municipaux, provinciaux et fédéraux et de bureaux locaux du procureur de la Couronne de partout dans la province. Les avocats du BLFG ont été appelés 77 fois à partager leur expertise sur de nombreux sujets, dont les suivants :

- la façon de saisir et de bloquer les produits de la criminalité;
- la façon de s'assurer que les produits de la criminalité sont confisqués après la déclaration de culpabilité;
- la meilleure façon de s'assurer que les victimes obtiennent une restitution de la part du délinquant;
- l'obtention de preuves auprès des institutions financières internationales;
- les enquêtes et poursuites relatives aux stratagèmes liés aux cryptomonnaies et aux stratagèmes internationaux de blanchiment d'argent;
- la façon de préparer les affaires de fraude en vue de leur instruction.

Statistiques clés pour 2021

- Les avocats de la Couronne du BLFG ont fourni des conseils juridiques préalables aux enquêteurs du BLFG avant le dépôt d'accusations, et ce, à 34 occasions.
- Grâce aux conseils juridiques préalables fournis avant le dépôt d'accusations, les affaires se sont déroulées plus efficacement, puisque la totalité des demandes d'autorisation judiciaire ont été approuvées.
- La Direction des poursuites a pris en charge 17 poursuites supplémentaires pour fournir un soutien aux bureaux des procureurs de la Couronne partout en Ontario.
- Les avocats du BLFG ont été appelés 77 fois à partager leur expertise.



Soutien fourni aux bureaux du procureur de la Couronne en Ontario

En 2021, la Direction des poursuites a aidé des bureaux locaux du procureur de la Couronne en « parrainant » 17 poursuites en matière de fraude. Les poursuivants ont mis à profit leur expertise pour faire en sorte que des victimes provenant de tous les milieux obtiennent justice, notamment :

- Quarante-sept victimes provenant de partout au Canada et de l'extérieur de nos frontières qui, pendant dix ans, avaient été informées à tort que, moyennant certains frais, leurs familles seraient amenées au Canada comme réfugiés depuis des pays déchirés par la guerre. L'arnaque a coûté plus d'un million de dollars aux victimes. (R. c. Mojadiddi)
- Un avocat retraité qui a découvert que son teneur de livres, qui travaillait avec lui depuis 13 ans, avait détourné plus de 200 000 \$. (R. c. Booker)
- Une travailleuse de première ligne qui a découvert que le même teneur de livres lui avait remis de faux documents judiciaires. Par conséquent, cette travailleuse s'est vu empêcher pendant des années d'épouser son ami de cœur du secondaire et de réunifier les membres de leur famille en parrainant leur immigration au Canada. (R. c. Booker)
- Des victimes d'une loterie frauduleuse et d'une arnaque amoureuse visant des personnes vulnérables au Canada et ailleurs. (R. c. Dhaliwal)

R. C. SIMMONDS

Le 2 décembre 2021, après un procès devant jury de près de trois mois mené par des poursuivants du BLFG, John Simmonds a été déclaré coupable de tous les chefs de fraude, de vol et de blanchiment d'argent pesant contre lui. M. Simmonds avait frauduleusement obtenu le contrôle d'un groupe de compagnies familiales de la région de Muskoka et les avait exploitées, établissant son propre service de comptabilité et retenant des fonds des employés des compagnies, des fournisseurs et de l'Agence du revenu du Canada.

M. Simmonds a pu obtenir le contrôle de ces compagnies en gagnant la confiance de la fille du propriétaire et en s'intégrant aux compagnies au moyen de fausses représentations et de fausses promesses. Il a volé plus de deux millions de dollars aux compagnies, les entraînant au bord de la faillite. Il a aussi volé, notamment par la fraude, environ 370 000 \$ à la fille du propriétaire. La peine de M. Simmonds sera prononcée en 2022.

DIRECTION DES ENQUÊTES

Unité des enquêtes

En 2021, le BLFG a continué à enquêter sur de nombreuses allégations de fraude grave, en attendant les résultats de deux enquêtes importantes achevées en 2020.

Partager notre expertise en matière d'enquête

En 2021, les enquêteurs du BLFG ont été appelés 21 fois à partager leur expertise avec d'autres organismes d'application de la loi. Mettant à profit leur expertise, les enquêteurs du BLFG ont abordé les questions suivantes :

- les enquêtes sur les arnaques liées à l'ARC;
- les enquêtes sur le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale;
- le blocage de fonds détenus dans un compte bancaire étranger;
- les techniques d'enquête secrètes et financières;
- la confiscation de biens;
- la surveillance mobile;
- les fraudes liées aux cryptomonnaies.



Project Laser

Une petite entreprise de fabrication, d'exportation et d'entretien de moteurs a découvert une série d'irrégularités financières qui se sont étalées sur plusieurs années et qui ont mené à des pertes totalisant plus d'un million de dollars. Des allégations selon lesquelles des fonds avaient été détournés de la compagnie ont été présentées au service de police local. Après une enquête de six mois menée par le BLFG, deux résidents de Wahnapiatae ont été accusés d'avoir commis plusieurs infractions en violation du Code criminel du Canada. Dans le cadre de l'enquête, divers biens financiers et personnels – dont une résidence, une caravane classique, un bateau ponton, une motomarine, une pelle rétrocaveuse, trois véhicules et des devises canadiennes – ont été bloqués à titre de produits de la criminalité.



Bateau ponton bloqué par le BLFG

Accusée principale :

- Condamnée à quatre ans d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral.
- S'est vu ordonner de restituer environ un million de dollars aux victimes et de verser une amende compensatoire de 928 063,61 \$.
- La disposition des biens confisqués a commencé et a généré un montant net de 89 639,66 \$ à ce jour. Les sommes ainsi générées serviront à indemniser la victime.

Accusé secondaire :

- Accusé de : (1) recyclage des produits de la criminalité, et (2) possession de biens criminellement obtenus.
- Procès prévu pour mai 2022.



Résidence bloquée par le BLFG

Debit Direct

Une combine à la Ponzi présumée, dans le cadre de laquelle un programme d'acquisition de terminaux de débit au point de vente a été vanté comme possibilité d'investissement, a fait l'objet d'une enquête internationale. Des investisseurs ont dépensé près de 52 millions de dollars dans ce stratagème présumé, qui s'est effondré en 2017 lorsque l'accusé a retiré d'importantes sommes provenant de la fraude et a quitté l'Ontario pour la République dominicaine. Il a depuis été rapatrié au Canada par les autorités dans l'attente de son procès et de la confiscation éventuelle des produits de la criminalité.

Accusé principal :

- Accusé de :
(1) fraude de plus de 5 000 \$;
(2) recyclage des produits de la criminalité;
(3) corruption d'un agent; (4) supposition intentionnelle de personne; et (5) se servir d'un document contrefait, le traiter ou agir à son égard.

Produits de la criminalité :

- Environ 2,2 millions de \$ (CAN) en biens nationaux ont été bloqués, tandis qu'environ 4 millions de dollars (US) en biens internationaux ont été bloqués par les autorités dominicaines (*Procuraduría General de la República*).



SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET SERVICES DE SOUTIEN

Services de soutien aux victimes

Le programme de soutien aux victimes du BLFG adopte une approche exhaustive lorsqu'il s'agit de soutenir les victimes de crimes financiers pendant toute la durée d'une cause. En 2021, l'équipe d'agents de liaison avec les victimes du BLFG a continué à être affectée au début de chaque enquête à la coordination du soutien aux victimes. Les victimes ont bénéficié d'un forum qui leur a permis de s'informer de leurs droits et de les exercer.

Statistiques clés pour 2021

- 1 652 victimes ont reçu un soutien de la part des agents de liaison avec les victimes du BLFG.
- Il y a eu 8 933 interactions entre l'équipe d'agents de liaison avec les victimes du BLFG et ces victimes.

LE SAVIEZ-VOUS

La fraude a un impact social beaucoup plus large que même les pertes financières. Les adultes plus âgés, surtout ceux ayant un revenu fixe, peuvent faire face à un traumatisme supplémentaire, comme une perte d'autonomie. En sus des répercussions financières dévastatrices, les victimes racontent souvent que les préjudices émotionnels, psychologiques et physiques sont les plus difficiles à surmonter.

Le droit à l'information

De façon proactive, et à la demande des victimes, les agents de liaison avec les victimes du BLFG ont fourni aux victimes des renseignements concernant leur rôle dans le système de justice pénale (SJP), le soutien dont elles disposent dans le cadre du programme de soutien aux victimes du BLFG, l'état de l'enquête sur l'infraction, ainsi que la date et l'heure, le lieu et l'issue des instances judiciaires.

Le droit à la protection

À la demande des victimes, les agents de liaison avec les victimes ont aidé à faire examiner leur sécurité par les autorités compétentes dans le SJP.

Le droit à la participation

Les agents de liaison avec les victimes ont aidé les victimes qui souhaitent que soit prise en considération leur opinion concernant certaines décisions rendues par des autorités dans le SJP. Les agents de liaison avec les victimes ont veillé à ce que les victimes comprennent leur droit de présenter une déclaration de la victime aux autorités compétentes dans le SJP.

Le droit de demander restitution

Les agents de liaison avec les victimes ont veillé à ce que les victimes comprennent leur droit de demander au tribunal d'envisager une ordonnance de restitution contre le délinquant.

SERVICES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Le BLFG s'efforce d'être un chef de file provincial en éducation et en formation. Il tient régulièrement des activités visant à partager les connaissances et à perfectionner les compétences de la police et des poursuivants partout au Canada, notamment dans les domaines suivants : les enquêtes et poursuites en matière de criminalité financière, le recouvrement des biens, la prévention de la fraude et les services de soutien aux victimes.

Le Forum sur la criminalité financière de 2021

Le Forum sur la criminalité financière de 2021 est l'un de plusieurs activités éducatives et formatrices que le BLFG a tenues pour ses partenaires et intervenants au cours de l'année civile. Ce forum de deux jours a eu lieu virtuellement et a rassemblé en tout 450 membres de la police et d'organismes chargés des poursuites provenant de partout au Canada. Des spécialistes en la matière ont abordé divers sujets, dont les suivants :

- le blanchiment d'argent (une perspective canadienne);
- la confiscation civile et pénale;
- la fraude liée aux cryptomonnaies;
- la mise à profit de la technologie dans les enquêtes sur les fraudes;
- l'échange de renseignements avec la police;
- les lois, la jurisprudence et les études de cas pertinentes.

Statistiques clés pour 2021

- Le BLFG a tenu 11 activités éducatives et formatrices pour ses partenaires et intervenants.
- 736 partenaires et intervenants ont assisté aux activités éducatives et formatrices dirigées par le BLFG.



Nous avons recueilli les commentaires de ceux et celles qui ont assisté au Forum sur la criminalité financière de 2021 pour connaître leur expérience. Voici ce qu'ils ont dit :

“

Ce que j'ai le plus aimé, ce sont les présentations des études de cas. La présentation des leçons apprises tant sur le plan pratique que sur le plan juridique.

“

Merci beaucoup d'avoir invité les poursuivants de l'extérieur de l'Ontario.

“

En ce qui concerne les services de police généraux, j'ai trouvé que les renseignements sur les enquêtes de première ligne étaient les plus utiles.

“

J'ai apprécié l'étendue des connaissances et de l'expertise partagées.

“

Mon expérience s'est avérée excellente et le forum était extrêmement bien organisé. Je vous félicite d'avoir tenu une conférence virtuelle si instructive!

“

Les sections au sujet des produits de la criminalité ont été particulièrement utiles.

SERVICES DE PRÉVENTION DU CRIME

En 2021, le programme de prévention du crime du BLFG a établi un partenariat avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire le risque de criminalité financière en Ontario. Son objectif était triple :

1. sensibiliser le public aux fraudes et arnaques en Ontario, dont celles liées à la COVID-19;
2. renseigner le public sur la façon de reconnaître et de refuser une fraude;
3. indiquer au public pourquoi et comment signaler une fraude au service de police de sa région et au Centre antifraude du Canada (CAFC).



Pleins feux sur les fraudes et arnaques liées à la COVID-19

En 2021, notre équipe de prévention du crime s'est affairée à sensibiliser le public aux fraudes et arnaques liées à la COVID-19, comme les suivantes :

- Des fraudeurs offrant des masques gratuits ou d'autres équipements de protection individuelle qui protégeraient contre la COVID-19. Dans cette arnaque, on vous demande de fournir votre numéro de carte de crédit pour couvrir les frais d'expédition ou pour faire un don. Souvent, un montant imprévu est porté à votre carte et vous ne recevez jamais la marchandise promise.
- Des fraudeurs qui se font passer pour des représentants de la santé publique et qui prétendent que vous avez obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. Ils vous incitent à confirmer des renseignements personnels, comme vos numéros de carte santé et de carte de crédit.
- Des fraudeurs qui communiquent avec vous par courriel et qui prétendent être membres d'un organisme légitime, comme l'Organisation mondiale de la Santé. Ils demandent que vous fassiez un don pour contribuer à la lutte contre la COVID-19.

Statistiques clés pour 2021

- Le BLFG a sensibilisé le public à la prévention de la fraude à 25 occasions, atteignant 166 433 personnes en tout. Ces efforts de sensibilisation ont mis l'accent sur les fraudes et arnaques liées à la COVID-19.

Conseils donnés aux Ontariens par notre équipe de prévention de la fraude

- Faites vos recherches avant de donner vos renseignements personnels ou financiers.
- Faites attention aux frais d'entrée, car ils sont indicateurs d'une arnaque.
- Faites attention aux courriels non sollicités. Ne cliquez sur aucun lien, n'ouvrez aucune pièce jointe et ne répondez pas à l'expéditeur en utilisant les coordonnées fournies.

Pourquoi devrais-je signaler une fraude?

En signalant une fraude au service de police de votre région, vous fournissez à la police les renseignements dont elle a besoin pour faire obstacle aux fraudeurs et aider à empêcher que d'autres personnes deviennent des victimes. Que vous soyez une victime ou non, il est également important de signaler une fraude au Centre antifraude du Canada (CAFC). Le CAFC aide la police en recueillant et en stockant des données qui peuvent être utiles dans le cadre des enquêtes policières et des efforts de prévention du crime.

Comment signaler une fraude?

Si vous êtes au courant d'une fraude, communiquez avec le Centre antifraude du Canada :

- soit au 1-888-495-8501 (sans frais);
- soit en ligne à : antifraudcentre.ca.

Si vous avez été victime de fraude, communiquez à la fois avec :

- le service de police de votre région;
- le Centre antifraude du Canada.

Pleins feux sur la fraude « Sautez la salle d'exposition » liée aux concessionnaires d'automobiles

En 2021, notre équipe de prévention du crime a travaillé avec le Conseil ontarien de commerce des véhicules automobiles et la Direction de la lutte contre l'escroquerie de la PPO pour sensibiliser plus de 200 concessionnaires d'automobiles en Ontario à la fraude « Sautez la salle d'exposition », qui est décrite ci-dessous :

- De faux acheteurs sont recrutés sur les réseaux sociaux et sur Internet pour procéder à l'achat frauduleux d'un véhicule haut de gamme.
- Ils reçoivent de fausses pièces d'identité, des cartes d'assurance automobile et des cartes de crédit volées pour faciliter l'achat.
- Les cartes de crédit volées sont utilisées pour verser un acompte en vue de l'achat du véhicule.
- Peu après l'achat du véhicule, celui-ci est vendu lors d'un encan ou envoyé à l'étranger et les produits de la criminalité sont utilisés pour alimenter le crime organisé.
- Le faux acheteur ne rembourse pas le prêt automobile et le prêteur ne peut reprendre possession du véhicule.
- Cette fraude touche les concessionnaires d'automobiles, les institutions financières, les assureurs et les résidents de l'Ontario.

Statistiques clés pour 2021

- Plus de 200 concessionnaires d'automobiles en Ontario ont participé à nos webinaires sur la prévention de la fraude
- concernant la fraude « Sautez la salle d'exposition » liée aux concessionnaires d'automobiles.

Conseils donnés aux concessionnaires d'automobiles de l'Ontario par notre équipe de prévention de la fraude

- Vérifiez si l'apparence du client correspond à la photo sur son document d'identité et si son emploi déclaré est en adéquation avec le prix du véhicule.
- Comparez les renseignements recueillis auprès du client avec les renseignements de son employeur et de sa compagnie d'assurances.
- Demandez que votre directeur examine aussi la demande de prêt au cas où elle contiendrait de fausses représentations.
- Renseignez et formez vos employés sur la façon de reconnaître et de réduire le risque de fraude.



COLLECTIVITÉS ONTARIENNES DESSERVIES PAR LE BLFG EN 2021



RÉGION DU NORD

- Haileybury
- James Bay
- Sudbury
- Temiskaming
- Thunder Bay



RÉGION DE L'EST

- Kemptville
- Ottawa
- Comté de Russell



RÉGION DU CENTRE

- Barrie
- Caledon
- Midland
- Northumberland
- Orillia
- Penetanguishene
- Canton de Tiny



RÉGION DE L'OUEST

- Brantford
- Goderich
- Comté de Lambton
- St. Thomas



RÉGION DU GRAND TORONTO

- Brampton
- Région de Halton
- Milton
- Newmarket
- Niagara Falls
- Oshawa
- Toronto
- Vaughan



REGARD VERS 2022

Les deux dernières années ont poussé les programmes gouvernementaux comme le BLFG à réévaluer la façon dont ils devraient exercer leurs activités pour s'assurer du maintien des services essentiels tout au long d'une pandémie. En 2022, le BLFG continuera à mettre à profit son expertise spécialisée et ses partenariats, ainsi que des technologies nouvelles et existantes pour veiller à ce que ses services de sécurité publique soient maintenus et répondent aux besoins des Ontariens. Voici quelques-uns des engagements et initiatives continus du BLFG en cours pour 2022 :

1

Le BLFG s'attend à ce que des verdicts soient rendus dans les affaires Debit Direct et Project Laser. Il prévoit intenter des poursuites dans le cadre de nombreuses autres enquêtes, tout en continuant à s'occuper d'un plus grand nombre de dossiers au fur et à mesure que sa capacité d'enquête augmentera.

2

Le BLFG mettra à profit la technologie et de nouveaux partenariats pour atteindre un auditoire plus large et plus diversifié, en vue de sensibiliser davantage le public aux fraudes et arnaques en Ontario, de renseigner un plus grand nombre d'Ontariens sur la façon de reconnaître et de refuser une fraude, et d'indiquer au public pourquoi et comment signaler une fraude au service de police de sa région et au CAFC.

3

Le BLFG créera des possibilités d'éducation et de formation supplémentaires pour la police et les organismes chargés des poursuites partout au Canada. En 2022, la série d'éducation virtuelle du BLFG sera de retour et le cours avancé du BLFG sur les enquêtes sur la fraude sera lancé.





RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ÊTES-VOUS VICTIME D'UNE ESCROQUERIE?

Signalez l'escroquerie à votre service de police local et au CAFC par téléphone au numéro sans frais 1 888 495 8501 ou en ligne à l'adresse suivante : antifraudcentre-centreantifraude.ca.

AVEZ-VOUS DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UNE FRAUDE?

Communiquez de manière anonyme avec Échec au crime au numéro 1 800 222 8477 (TIPS) ou rendez-vous à crimestoppers.ca.